



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division du Budget et de l'Aide à la Décision

DBAD/24-993-32 du 08/01/2024

ARRETES PORTANT COMPOSITION DES COMITES DE PILOTAGE RELATIFS AU CONTROLE INTERNE COMPTABLE

Destinataires : M. le secrétaire général de l'académie - M. le délégué régional académique - MM. les secrétaires généraux adjoints de l'académie - Mme et MM les directeurs académiques des services départementaux de l'éducation nationale - Mme et MM les secrétaires généraux des directions des services départementaux de l'éducation nationale - Mmes et MM les chefs de division, de service - Mmes et MM les directeurs de service

Dossier suivi par : Mme PEDINIELLI - Mme DUPONT - M. MOREAU - Tel : 04 42 91 73 30 - Mel : mrf@ac-aix-marseille.fr

Veillez trouver en pièces jointes :

- L'arrêté fixant la composition du comité de pilotage stratégique de la maîtrise des risques financiers pour l'année 2023/2024.
- L'arrêté fixant la composition du comité de pilotage opérationnel de la maîtrise des risques financiers relatif aux processus de rémunérations (« CoPil opérationnel T2 ») pour l'année 2023/2024.
- L'arrêté fixant la composition du comité de pilotage opérationnel de la maîtrise des risques financiers relatif aux processus des dépenses hors rémunérations de personnels (« CoPil opérationnel HT2 ») pour l'année 2023/2024

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le recteur de la région académique Provence - Alpes - Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

ARRETE

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} aout 2001 relative à la loi de finances,
- Vu le décret n°2011-775 du 28 juin 2011 relatif à l'audit interne dans l'administration,
- Vu le décret n°2012-567 du 24 avril 2012 relatif au contrôle et à l'audit internes des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté du 18 décembre 2018 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne financier applicable aux contrôles internes budgétaire et comptable de l'Etat,
- Vu la feuille de route et le plan d'action ministériels et académiques relatifs à la maîtrise des risques budgétaires et financiers,
- Vu la démarche engagée par l'académie d'Aix-Marseille,

Article 1^{er} : la composition du comité de pilotage stratégique du contrôle interne financier pour l'année 2023/2024 est fixée comme suit :

M. Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille

M. Franck CHAMEROY, secrétaire général adjoint de l'académie d'Aix-Marseille, en charge des moyens et de l'accompagnement des établissements, référent promoteur de la maîtrise des risques financiers

M. David LAZZERINI, secrétaire général adjoint de l'académie d'Aix-Marseille, directeur des relations et ressources humaines, secrétariat général, rectorat

Mme Gwenaëlle THOMAS, cheffe de la division du budget et de l'aide à la décision (DBAD), référente technique de la maîtrise des risques financiers, rectorat

Mme Patricia PEDINIELLI, cheffe de bureau Maîtrise des Risques, référente technique T2 - HT2, DBAD, rectorat

Mme Catherine DUPONT, chargée de maîtrise des risques, référente technique suppléante T2 - HT2, DBAD, rectorat

M. Jean-Christophe MOREAU, chargé de maîtrise des risques, référent technique suppléant T2 - HT2, DBAD, rectorat

Mme Sylvie LE GOUADEC, coordinatrice paye, experte qualité T2, DBAD, rectorat

Mme Flavie LESTAMPS, chargée de coordination DBAD, référente qualité T2 - HT2, DBAD, rectorat

M. Olivier ADROGUER secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes de Haute-Provence (DSDEN04)



Mme Véronique GIORDANO, gestionnaire de personnels, référente qualité T2, direction des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes de Haute-Provence (DSDEN04)
Mme Sylvie GALLEGO, responsable du service interdépartemental chargée des affaires financières 04-05, référente qualité HT2, DSDEN04 & DSDEN 05

M. Gabriel DUBOC, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes Alpes (DSDEN05)
Mme Sarah BOURCIER, adjointe à la cheffe de division du premier degré, référente qualité T2, DSDEN 05

Mme Anne ACLOQUE, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches du Rhône, (DSDEN13)
Mme Julie ROUX-LECHEVRE, cheffe de bureau DPNE2-B, référente qualité T2, DSDEN 13
Mme Carine GALLETTA, cheffe de Bureau DPE1 public, référente qualité T2, DSDEN13
M. Christophe FERRER, chef de la division des affaires générales et financières (DAGFIN), référent qualité HT2, DSDEN13

M. Alain MASSENET, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse (DSDEN84)
Mme Sylvie FONTAINE, cheffe de bureau gestion individuelle du premier degré, référente qualité T2, DSDEN84
Mme Sandrine GUILLAUSIER, gestionnaire des budgets - coordinatrice logistique, référente qualité HT2, DSDEN84
Mme Stéphanie ARIZZOLI, cheffe du pôle académique des bourses, référente qualité HT2, DSDEN84

Mme Corinne BOURDAGEAU, cheffe de la division de l'accompagnement des personnels (DAP)
Mme Colette GALVEZ, cheffe du bureau des affaires médicales et des prestations d'action sociale, référente qualité T2, DAP, rectorat
M. David CAYOL, chef du bureau des frais de déplacement référent qualité HT2, DAP, rectorat

Mme Catherine RIPERTO, cheffe de la division des examens et concours (DIEC), rectorat
Mme Bénédicte DAUBIN, adjointe à la cheffe de division, référente qualité T2 et HT2, DIEC, rectorat

M. Christophe CHOURAKI, directeur interacadémique des systèmes d'information (DIASI), rectorat,
Mme Marie-Noëlle SAUNIER, responsable du pôle achats, référente qualité T2 et HT2, DIASI, rectorat

Mme Karen PICANOL, directrice régionale académique des achats de l'Etat, Direction régionale académique des achats de l'Etat (DRAAE), rectorat
Mme Raphaëlle DIVE, responsable des achats et des marchés publics, référente qualité HT2, (DRAAE), rectorat

M. Joël GILLARD, chef de la division des établissements d'enseignement privés (DEEP), référent qualité HT2, rectorat,
M. Brice CORNILLET, correspondant paye, référent qualité T2, DEEP, rectorat

Mme Valérie MISERY, chef de la division des personnels enseignants (DIPE), rectorat
Mme Laure ALESSANDRI, cheffe de bureau des actes collectifs, référente qualité T2, DIPE, rectorat



M. Nicolas GENESTOUX, chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques (DIEPAT), rectorat

Mme Caroline JUVENAL-LAMBERT, gestionnaire, référente qualité T2 et HT2, DIEPAT, rectorat

M. Vincent VALERY, directeur de l'école académique de la formation continue (EAFC), rectorat

Mme Valérie TIMONER, chef de bureau, référente qualité T2, EAFC, rectorat

Mme Sabine BRIVOT, adjointe au directeur de l'EAFC, responsable administrative et financière; référente qualité HT2, EAFC, rectorat

M. Karim DEHEINA, directeur régional académique de la politique immobilière de l'Etat, (DRAPIE), rectorat

Mme Anne-Marie VILA, responsable gestion financière et comptable, référente qualité HT2, DRAPIE, rectorat

M. Bernard DEMARS, délégué régional académique, direction départementale de la jeunesse et des sports (DRAJES)

M. Jean-Claude AGULHON, responsable de la mission d'appui au pilotage et référent régional SNU, référent qualité HT2, DRAJES

M. Yann BUTTNER, chef du service interacadémique des affaires juridiques (SIA-AJ), référent qualité HT2, rectorat

Mme Véronique GALZY, cheffe de la division logistique (DL), rectorat

Mme Julie GONZALEZ, gestionnaire, référente qualité HT2, DL, rectorat

M. Charles-Henri GARNIER, chef du service académique des EPLE (SAEPLÉ), référent CI-EPLÉ, rectorat

Mme Ingrid RAFONI, adjointe au chef de service, SAEPLÉ, référente qualité HT2, rectorat

M. Amory DELON, chef de la division des structures et moyens (DSM), rectorat

M. Simon MAUREL, adjoint au chef de division, chargé du réseau scolaire, de la programmation et des emplois, référent qualité T2, DSM, rectorat

Mme Mélanie GALAND, directrice régionale académique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation (DRA-ESRI), rectorat

Mme Stéphanie PAGNAT, assistante administrative et financière, référente qualité HT2, DRA-ESRI

Mme Marie DELOUZE, déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC)

Mme Paola DULISCOUET, secrétaire, référente qualité HT2, délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DRAAC)

M. Éric RUSTERHOLTZ, proviseur vie scolaire, référent qualité HT2, service vie scolaire (SVC)

Mme Isabelle ROOS, directrice régionale académique adjointe du numérique éducatif, pôle numérique académique (DRA-NE), rectorat

Mme Marie-Aude MORIN, assistante de direction, référente qualité HT2, DRA-NE, rectorat

Article 2 : Le comité de pilotage stratégique se réunit une fois par an, sous la présidence de M. le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille.

Article 3 : Le comité de pilotage stratégique dresse un bilan de la campagne de maîtrise des risques financiers de la période écoulée et définit les orientations de l'académie en matière de contrôle interne financier et d'actions de maîtrise des risques pour la période à venir.

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.



4/4

A Aix-en-Provence, le 07 décembre 2023

Bernard BEIGNIER

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le recteur de la région académique Provence - Alpes - Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

ARRETE

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} aout 2001 relative à la loi de finances,
- Vu le décret n°2011-775 du 28 juin 2011 relatif à l'audit interne dans l'administration,
- Vu le décret n°2012-567 du 24 avril 2012 relatif au contrôle et à l'audit internes des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté du 18 décembre 2018 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne financier applicable aux contrôles internes budgétaire et comptable de l'Etat,
- Vu la feuille de route et le plan d'action ministériels et académiques relatifs à la maîtrise des risques budgétaires et financiers,
- Vu la démarche engagée par l'académie d'Aix-Marseille,

Article 1^{er} : La composition du comité de pilotage opérationnel de la maîtrise des risques financiers relatif aux processus de rémunérations (« CoPil opérationnel T2 ») pour l'année 2023/2024 est fixée comme suit :

M. Franck CHAMEROY, secrétaire général adjoint de l'académie d'Aix-Marseille, en charge des moyens et de l'accompagnement des établissements, référent promoteur du contrôle interne financier

Mme Gwenaëlle THOMAS, cheffe de la division du budget et de l'aide à la décision (DBAD), référente technique de la maîtrise des risques financiers, rectorat

Mme Patricia PEDINIELLI, cheffe de bureau Maîtrise des Risques, référente technique T2 - HT2, DBAD, rectorat

Mme Catherine DUPONT, chargée de maîtrise des risques, référente technique suppléante T2 - HT2, DBAD, rectorat

M. Jean-Christophe MOREAU, chargé de maîtrise des risques, référent technique suppléant T2 - HT2, DBAD, rectorat

Mme Sylvie LE GOUADEC, coordinatrice paye, experte qualité T2, DBAD, rectorat

Mme Flavie LESTAMPS, chargée de coordination DBAD, référente qualité T2 – HT2, DBAD, rectorat

Mme Véronique GIORDANO, gestionnaire, référente qualité T2, direction des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes de Haute-Provence (DSDEN04)

Mme Sarah BOURCIER, adjointe à la cheffe de division du premier degré, référente qualité T2, direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes Alpes (DSDEN 05)

Mme Julie ROUX-LECHEVRE, cheffe de bureau DPNE2-B, référente qualité T2, direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches du Rhône (DSDEN13)



2/2

Mme Carine GALLETTA, cheffe de Bureau DPE1 public, référente qualité T2, direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches du Rhône (DSDEN13)

Mme Sylvie FONTAINE, cheffe de bureau gestion individuelle du premier degré, référente qualité T2, direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse (DSDEN84)

Mme Colette GALVEZ, cheffe du bureau des affaires médicales et des prestations d'action sociale, référente qualité T2, division de l'accompagnement des personnels (DAP), rectorat

Mme Bénédicte DAUBIN, adjointe à la cheffe de division, référente qualité T2 et HT2, division des examens et concours (DIEC), rectorat

Mme Marie-Noelle SAUNIER, responsable du pôle achats, référente qualité T2 et HT2, direction inter académique des systèmes d'information (DIA-SI), rectorat

M. Brice CORNILLET, correspondant paye, référent qualité T2, division des établissements d'enseignement privés (DEEP), rectorat

Mme Laure ALESSANDRI, cheffe de bureau des actes collectifs, référente qualité T2, division des personnels enseignants (DIPE), rectorat

Simon MAUREL, Adjoint au chef de la division des structures et moyens, chargé du réseau scolaire, de la programmation et des emplois, référent qualité T2, division des structures et moyens (DSM), rectorat

Mme Caroline JUVENAL-LAMBERT, gestionnaire, référente qualité T2, division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques (DIEPAT), rectorat

Mme Valérie TIMONER, cheffe de bureau, référente qualité T2, école académique de la formation continue (EAFC), rectorat

Article 2 : Le comité de pilotage opérationnel T2 se réunit au moins une fois par an, sous la présidence de M. le secrétaire général adjoint de l'académie d'Aix-Marseille, en charge des moyens et de l'accompagnement des établissements, référent promoteur de la maîtrise des risques financiers

Article 3 : Le comité de pilotage opérationnel T2 anime le dispositif de maîtrise des risques financiers relatif aux processus de rémunérations, définit et met en place des outils de maîtrise des risques et accompagne les services de gestion des ressources humaines dans cette perspective. Il participe à la préparation du comité de pilotage stratégique annuel.

Article 4 : le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Aix-en-Provence, le 07 décembre 2023

Bernard BEIGNIER

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le recteur de la région académique Provence - Alpes - Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

ARRETE

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} aout 2001 relative à la loi de finances,
- Vu le décret n°2011-775 du 28 juin 2011 relatif à l'audit interne dans l'administration,
- Vu le décret n°2012-567 du 24 avril 2012 relatif au contrôle et à l'audit internes des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté du 18 décembre 2018 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne financier applicable aux contrôles internes budgétaire et comptable de l'Etat,
- Vu la feuille de route et le plan d'action ministériels et académiques relatifs à la maîtrise des risques budgétaires et financiers,
- Vu la démarche engagée par l'académie d'Aix-Marseille,

Article 1^{er} : La composition du comité de pilotage opérationnel de la maîtrise des risques financiers relatif aux processus des dépenses hors rémunérations de personnels (« CoPil opérationnel HT2 ») pour l'année 2023-24 est fixée comme suit :

M. Franck CHAMEROY, secrétaire général adjoint de l'académie d'Aix-Marseille, en charge des moyens et de l'accompagnement des établissements, référent promoteur de la maîtrise des risques financiers

Mme Gwenaëlle THOMAS, cheffe de la division du budget et de l'aide à la décision (DBAD), référente technique de la maîtrise des risques financiers, rectorat

Mme Patricia PEDINIELLI, cheffe de bureau Maîtrise des Risques, référente technique T2 - HT2, DBAD, rectorat

Mme Catherine DUPONT, chargée de maîtrise des risques, référente technique suppléante T2 - HT2, DBAD, rectorat

M. Jean-Christophe MOREAU, chargé de maîtrise des risques, référent technique suppléant T2 - HT2, DBAD, rectorat

Mme Flavie LESTAMPS, chargée de coordination DBAD, référente qualité T2 - HT2, DBAD, rectorat

Mme Sylvie GALLEGO, responsable du service interdépartemental chargée des affaires financières 04-05, référente qualité HT2 04-05, direction départementale des services de l'éducation nationale des Alpes de haute Provence (DSDEN04)

M. Christophe FERRER, chef de la division des affaires générales et financières, référent qualité HT2, DAGFIN, direction départementale des services de l'éducation nationale des Bouches du Rhône (DSDEN13)



Mme Isabelle MONNIEZ, cheffe de pôle des affaires financières et logistiques, référente qualité HT2, direction départementale des services de l'éducation nationale de Vaucluse (DSDEN84)

Mme Sandrine GUILLAUSSIER, gestionnaire des budgets - coordinatrice logistique, référente qualité HT2, DSDEN84

Mme Julie GONZALEZ, gestionnaire, référente qualité HT2, division logistique (DL), rectorat

Mme Bénédicte DAUBIN, adjointe à la cheffe de division, référente qualité HT2, division des examens et concours (DIEC), rectorat

M. David CAYOL, chef du bureau des frais de déplacement, référent qualité HT2, division de l'accompagnement des personnels (DAP), rectorat

Mme Marie-Noelle SAUNIER, responsable pôle secrétariat gestion des achats, référente qualité HT2, direction interacadémique des systèmes d'information (DIA-SI), rectorat

Mme Ingrid RAFONI, adjointe au chef de service, service académique des EPLE (SAEPL), référente qualité HT2, rectorat

Mme Anne Marie VILA, responsable gestion financière et comptable, référente qualité HT2, direction régionale académique de la politique immobilière de l'Etat (DRAPIE), rectorat

M. Joël GILLARD, chef de la division des établissements d'enseignement privés (DEEP), référent qualité HT2, rectorat

Mme Sabine BRIVOT, adjointe au directeur de l'école académique de la formation continue, responsable administrative et financière, référente qualité HT2, (EAFC), rectorat

M. Yann BUTTNER, chef du service interacadémique des affaires juridiques (SIA-AJ), référent qualité HT2, rectorat

Mme Caroline JUVENAL-LAMBERT, gestionnaire des personnels de direction, référente qualité HT2, division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques (DIEPAT), rectorat

Mme Marie-Aude MORIN, assistante de direction, référente qualité HT2, direction régionale académique adjointe du numérique éducatif (DRA-NE), rectorat

Mme Raphaëlle DIVE, responsable des achats et des marchés publics, référente qualité HT2, direction régionale académique des achats de l'Etat (DRAAE), rectorat

Mme Stéphanie PAGNAT, assistante administrative et financière, référente qualité HT2, direction régionale académique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (DRA-ESRI)

M. Jean-Claude AGULHON, responsable de la mission d'appui au pilotage et référent régional SNU, référent qualité HT2, direction départementale de la jeunesse et des sports (DRAJES)

Mme Paola DULISCOUET, secrétaire, référente qualité HT2, délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DRAAC)

M. Éric RUSTERHOLTZ, proviseur vie scolaire, référent qualité HT2, service vie scolaire (SVC)

Article 2 : Le comité de pilotage opérationnel HT2 se réunit au moins une fois par an, sous la présidence de M. le secrétaire général adjoint de l'académie d'Aix-Marseille, en charge des

moyens et de l'accompagnement des établissements, référent promoteur de la maîtrise des risques financiers



3/3

Article 3 : Le comité de pilotage opérationnel HT2 anime le dispositif de la maîtrise des risques financiers relatif aux processus des dépenses hors rémunérations de personnels, définit et met en place des outils de maîtrise des risques et accompagne les services prescripteurs dans cette perspective. Il participe à la préparation du comité de pilotage stratégique annuel.

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Aix-en-Provence, le 07 décembre 2023

Bernard BEIGNIER

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN